

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 12 février 2019

Actualités

Un certain nombre d'élus m'ont interpellé consécutivement à l'article de presse paru dans l'édition du journal "Le Progrès" du vendredi 8 février 2019, sur le thème : "*Ain - Très haut débit Internet - Peut-on se passer de la fibre optique ?*".

Suite aux interrogations dont je fais l'objet depuis la publication de cet article, il m'a semblé opportun de vous transmettre à titre d'information, la copie du courrier que m'a adressé à ce sujet, Monsieur Sébastien SORIANO, Président de l'ARCEP, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance.

Comme vous pourrez le lire, **les infrastructures alternatives ne sont pas à considérer comme étant des substituts pérennes à la fibre optique, tant pour des raisons de limites de capacité que de latence.**

La fibre optique reste l'infrastructure incontournable à tous les réseaux fixes. Elle permet une véritable évolutivité des débits. Elle est la réponse adaptée aux besoins croissants en connectivité.

Je suis bien entendu à votre entière disposition pour tout échange que vous jugeriez utile à cet égard.

Le Président

ARCEP/DIT/18-153/JP

Monsieur Patrick CHAIZE
Sénateur de l'Ain
Permanence parlementaire
12, rue Paul Pioda
01 000 Bourg en Bresse

Paris, le – 3 JUIL, 2018

Monsieur le Sénateur,

Par courrier enregistré le 6 juin 2018, vous avez sollicité l'Arcep pour connaître son regard sur les infrastructures alternatives telles que les solutions satellitaires ou radio, notamment, par rapport aux réseaux en fibre optique de bout en bout.

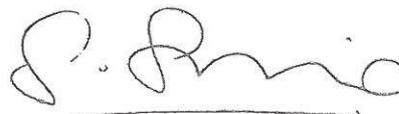
Ainsi qu'elle l'avait exposé dans son avis rendu au Sénat fin octobre 2017, l'Autorité considère que la fibre optique est la seule infrastructure permettant une véritable évolutivité des débits, et donc la réponse la plus adaptée aux besoins croissant en connectivité.

Néanmoins, malgré les dynamiques bien réelles des déploiements, force est de constater qu'aujourd'hui la situation de la France reste encore insatisfaisante en matière de connectivité fixe et que l'arrivée de la fibre optique pourra parfois prendre plusieurs années. A court terme, il peut donc être utile de recourir à une étape intermédiaire, en s'appuyant sur des technologies complémentaires, afin de faire progresser rapidement les débits et les services disponibles. L'Autorité a ainsi invité les acteurs de l'aménagement numérique du territoire, et notamment les collectivités, à s'appuyer sur les choix technologiques qui permettront des réponses rapides tout en veillant à ne pas éloigner l'arrivée de solutions pérennes, et à rechercher dans ce cadre les synergies pouvant être trouvées avec le déploiement des réseaux mobiles.

Dans la boîte à outils mobilisable par les collectivités, figurent notamment le THD radio, la 4G fixe des opérateurs mobiles, le satellite et la montée en débit du réseau de cuivre. En l'état actuel, l'Arcep ne considère pas ces infrastructures alternatives comme étant des substituts pérennes à la fibre optique de bout en bout, que ce soit pour des questions de limites de capacité ou de latence. Quant à la 5G, elle va monter en puissance progressivement et il ne s'agit pas d'une solution mobilisable aujourd'hui dans les projets. Il conviendra néanmoins de rester attentif aux développements de cette dernière génération de technologie mobile et aux opportunités qu'elle peut amener à l'avenir.

Par ailleurs, à l'exception du satellite, l'ensemble de ces technologies nécessitent des réseaux capillaires en fibre optique afin d'assurer leur raccordement aux réseaux des opérateurs et l'écoulement de volumes importants de trafic. La fibre optique s'avère donc être l'infrastructure incontournable à tous les réseaux fixes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de toute ma considération.



Sébastien SORIANO